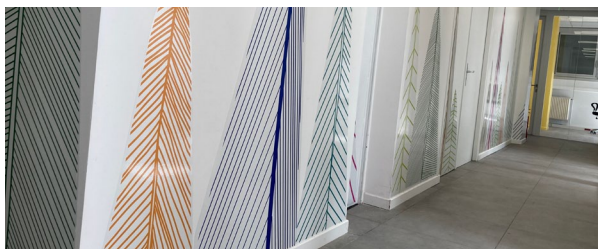


CARE

UN LIEU POUR ALLER MIEUX



Le **Club Autogéré de Rétablissement par l'Emploi** (CARE), est un club animé par et pour des personnes traversant ou ayant vécu une situation de souffrance psychique. Elles sont âgées de **18 à 65 ans**.

C'est un espace sécurisé et sécurisant, co-géré et co-animé. Les objectifs de ce Club sont la **reprise d'activité** au sein de la société (bénévolat, formation, emploi etc.) la **sensibilisation** et la **dé-stigmatisation** des personnes en **situation de souffrance psychique**.

L'AUTOGESTION

Une autogestion du Club, pour chacun...

Inspiré de la méthodologie des Clubhouses, le CARE est un Club où les membres auront la **responsabilité de l'animation du lieu, l'accueil**, la création et la mise en place des activités, avec le soutien d'une équipe encadrante.

...avec et vers la société...

Le CARE oeuvre en **étroites relations** avec les **acteurs institutionnels du territoire**, du **secteur de l'emploi** et de **l'entrepreneuriat**. Atelier de sensibilisation, stage d'immersion, formations, les membres seront soutenus pour reconquérir un espace à l'extérieur du CARE, actifs au sein de la société.



Et le soin ?

Si le Club sera partie prenante dans le rétablissement de son membre, le soin médical qu'il devra recevoir se fera par des services extérieurs. Si la personne le souhaite, le CARE l'assistera dans toutes ces démarches.

LES PRINCIPES

- Une **resocialisation** par une participation volontaire à la vie du Club, à ses moments de convivialités et de ses nécessités pratiques.
- La **prise de responsabilités** dans les activités et l'organisation du CARE.
- **Favoriser la montée en compétence** grâce à la participation dans les actions de découvertes des métiers des entreprises, notamment dans le secteur de l'économie sociale et solidaire.



UN CONTRAT POUR MIEUX SE RETABLIR

Chaque membre signe un **contrat de rétablissement** dans lequel ses propres objectifs de rétablissement sont inscrits, ainsi que les moyens qui seront déployés, pour lui, au sein du CARE.

Le membre s'engagera ainsi à agir pour lui même et avec les autres, **s'inscrivant en expert** de sa propre souffrance, faisant bénéficier tous les membres de son savoir faire. Des **entretiens réguliers** avec l'équipe seront organisés pour guider le membre dans son rétablissement.

DEUX AXES D' ACTIONS

- Permettre un **rétablissement**, un mieux être quantifiable de ses membres accueillis
- **Agir** pour la déstigmatisation des personnes en situation de handicap psychique dans le **monde de l'entreprise**

DEVENIR MEMBRE



Nos futurs membres doivent être orientés par un **partenaire** du champ **social** ou de la **santé**, directement auprès de la coordination du CARE.



Durant une première période d'**un mois**, ils/elles sont invité(e)s à découvrir le lieu, sa gestion, ses quelques règles de vie, ses activités auxquelles ils participent en qualité de sympathisant.

A la suite de ce mois d'essai, si la personne est convaincue que cet espace est fait pour elle, un contrat de rétablissement est signé. La période d'accompagnement est de **18 mois minimum, 24 mois maximum**.



11, avenue du 8 mai 1945
95200 Sarcelles
Tel : 06 12 31 49 46
care@lamayotte.fr
www.mutuellelamayotte.fr



Le **Club Autogéré de Rétablissement par l'Emploi** est un établissement géré par la **Mutuelle La Mayotte**.

